

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 11 octobre 2018 (n°75/2018)

L'an deux mille dix-huit et le jeudi **onze octobre** à vingt heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle de la Mairie de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Muriel LAVALT, Pierre WEBER, Louise CALAIS, Lucien SILVY, Bernard GIORGI, Elodie DOMINGUEZ, Jacques SIGAUD, Robert BERNARD, Isabelle CAMUS, Marie BUCHY, Philippe BRESSANGE

Procurations :

Emma PEYRON à Claire DUFOUR, Francis MARGUERITE à Lucien SILVY, Isabelle GRENUT à Marie BUCHY

Absents : Philippe MARTINEZ-JIMENEZ, Gilbert DURANTON, Christian GALLIANO-CLEMENT et Max RICHARD.

Secrétaire de séance : Isabelle CAMUS

Objet : **Retrait de la délibération n°46-2018 relative au refus du déclassement des compteurs existants et de leur élimination ainsi que le remplacement des les compteurs LINKY**

Madame le Maire expose au conseil municipal que Monsieur le Préfet des AHP, lors de son contrôle de légalité, a demandé le retrait de la délibération n°46-2018 car « d'une part le déploiement des compteurs électrique est rendu obligatoire par l'article L341-4 du code de l'énergie, et d'autre part la commune ne possède pas la compétence de cette décision ».

D'autre part, le 14 Août 2018, la commune a reçu un courrier du Tribunal Administratif de Marseille l'informant d'une requête en annulation de la délibération déposée par la société ENEDIS, avec un délai de 60 jours.

Afin d'éviter à la commune d'engager des frais importants pour assurer sa défense, Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir retirer la délibération 46-2018.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

RETIRE : la délibération n°46-2018 relative au refus du déclassement des compteurs existants et de leur élimination ainsi que le remplacement des les compteurs LINKY.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 15 octobre 2018

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne